

Inscription sur les listes électorales

Procédure :

- ❑ S'adresser à la mairie
- ❑ Document [CERFA N°12669*01](#) à remplir, du 1er Janvier au 31 Décembre pour obtenir sa carte d'électeur afin de pouvoir voter l'année suivante.
- ❑ Un original de justificatifs de domicile récents (datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier en préfecture) (EDF, Téléphone, impôts, loyer).
- ❑ Une photocopie d'une pièce d'identité et de nationalité en cours de validité.